

COMMUNE DE LA VILLENEUVE SOUS THURY

DÉPARTEMENT DE L'OISE

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, déplacé dans la salle municipale multifonction, sous la Présidence de Madame Adeline CLERGOT, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

MME CLERGOT ADELIN, M. DAUBRESSE DANIEL, MME SCHMIDT NATHALIE, M. BARDOU JEROME, M. PATORA CHRISTIAN, MME PAVEAU-TARDIEU MARIE-PIER, MME DURO-CORCELLE ALINE, MME LEGRAND MICKAELLA, M. CHAA EDRIS

Était excusée : Mme BERTIN CELINE

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 11/06/26

- Nombre de Conseillers Présents : 10

- Nombre de Conseillers Représentés : 1

Nombre de Conseillers Votants : 10

Conformément à l'article L 2121 – 15 du code des collectivités territoriales et à l'unanimité des membres présents : Rodolphe LAURON est désigné secrétaire de séance.

Le point numéro 5 de l'ordre du jour : « Décision modificative n°1 – reprise des subventions » est annulé par Madame Clergot.

Délégués INGE'OISE

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 ;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 – Désignation du représentant titulaire

Est désigné(e) en qualité de **représentant titulaire** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- **Monsieur Edris Chaa**, conseiller municipal.

Article 2 – Désignation du représentant suppléant

Est désigné(e) en qualité de **représentant suppléant** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale [dénomination] :

- **Madame Marie-Pier Paveau-Tardieu**, conseillère municipale.

Le (la) représentant(e) suppléant(e) est appelé(e) à siéger en cas d'empêchement du (de la) représentant(e) titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur

Le représentant désigné à l'article 1 est **expressément habilité** à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'**administrateur** de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

Article 4 – Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 5 – Exécution

Madame le Maire, est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Personnel communal

Madame Gwendoline Duterte, actuellement secrétaire générale, quitte ses fonctions le 31 juillet 2026.

Madame le Maire propose au conseil municipal la candidature de Madame Emilie Hayère, actuellement secrétaire à la Mairie de Boursonne et secrétaire du SYRPI

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à embaucher Madame Hayère à partir du 17 août 2026 avec une durée de travail hebdomadaire de 7 heures et autorise Madame le Maire à signer tous arrêtés et documents afférents à cette embauche.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Travaux RD 77

a) Phase 1 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagements sécuritaires le long de la Rd 77 - phase1, s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **343 035,00 € H.T** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

L'étude de faisabilité a été envoyée à chaque conseiller municipal en date du 05/06/26 et a été approuvée par le conseil municipal précédent. Cette délibération fait suite aux élections municipales et à la nouvelle composition du conseil et à la demande de INGE-OISE en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des études présentées INGE-OISE telle que définie dans l'étude de faisabilité ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
 - du Conseil Départemental,
 - de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.
- prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b) Phase 2:

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet de réfection de voiries, rue St Laurent et rue Bordet – Phase 2, s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **305 412,50 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

L'étude de faisabilité a été envoyée à chaque conseiller municipal en date du 05/06/26 et a été approuvée par le conseil municipal précédent. Cette délibération fait suite aux élections municipales et à la nouvelle composition du conseil et à la demande de INGE-OISE en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
 - du Conseil Départemental,
 - de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.
- prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

c) Phase 3 :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet de réfection de voiries, rue du Clos de la Forge et rue de La Grange aux Bois – Phase 3, s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **291 500€ H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

L'étude de faisabilité a été envoyée à chaque conseiller municipal en date du 05/06/26 et a été approuvée par le conseil municipal précédent. Cette délibération fait suite aux élections municipales et à la nouvelle composition du conseil et à la demande de INGE-OISE en sa qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
 - du Conseil Départemental,
 - de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.
- prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CCID

Mme le Maire expose :

La **Commission Communale des Impôts Directs** (CCID) est un organisme local composé d'élus et d'habitants, chargée d'aider l'administration fiscale à établir et actualiser les impôts locaux.

Elle intervient principalement sur :

- la taxe foncière
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- la valeur locative cadastrale (base de calcul des impôts)

La CCID :

- donne un avis sur les évaluations des propriétés bâties et non bâties
- signale les erreurs ou incohérences dans les bases d'imposition
- propose des modifications en cas de changement notable (construction, démolition, extension...)
- participe à la révision des valeurs locatives lorsque l'État la met en œuvre

Elle ne fixe pas les taux d'imposition : cela relève du conseil municipal.

La CCID est composée de :

- le maire (président de droit)
- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

En résumé : La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) assiste l'administration fiscale dans la mise à jour des bases d'imposition locales. Elle émet un avis sur les évaluations cadastrales, signale les éventuelles incohérences et contribue à garantir une fiscalité équitable pour l'ensemble des contribuables.

Les commissaires sont choisis parmi les contribuables de la commune, en veillant à représenter différents types de propriétaires (agriculteurs, commerçants, artisans, particuliers...).

Sont proposés 24 noms de contribuables du village, le centre des impôts désignera les 6 titulaires et les 6 suppléants :

- 1- Madame ALLARY Suzanne
- 2- Monsieur BERTIN Arnaud
- 3- Madame BRETON Alice
- 4- Monsieur BRILLON Nicolas
- 5- Madame RAMBAUD Séverine
- 6- Monsieur DUCOURTIOUX Teddy Pierre
- 7- Madame DAST Aurore
- 8- Monsieur FORNASIER Benoit
- 9- Madame KALMANOVITCH Laëtitia
- 10- Monsieur LANSMANS Damien
- 11- Madame PLAQUET Jaqueline
- 12- Monsieur MOSTAGHEL Ramine
- 13- Madame PIERRE Gaëlle 22/07/1989
- 14- Monsieur PAPA Patrice 15/06/1952
- 15- Madame SCHMIDT Nathalie
- 16- Monsieur VAUTHIER Pascal
- 17- Madame LEGRAND Mickaëlla
- 18- Monsieur CORCELLE Stéphane
- 19- Monsieur ALEXANDRE Philippe
- 20- Madame DUVAL Floriane
- 21- Monsieur GOTTI Damien
- 22- Monsieur PROMEYRAT Andy
- 23- Monsieur BARDOUX Jérôme
- 24- Madame BRASSELET Sylvie

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après un tour de table, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h11.

Le Maire,

Madame Adeline Clergot,

